



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----  
**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoint.

Mmes CAÏCEDO, CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h20), Conseillers Municipaux.

**Excusé** : Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale.

-----  
Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

-----  
Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### Propos liminaires de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Conseillers pour leur investissement et informe le Conseil Municipal de la venue probable du Ministre de l'Intérieur pour la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la Gendarmerie.

### • BÂTIMENT DE LA CURE : MISE EN VENTE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 3 abstentions : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Jean CHAREYE et Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseillers Municipaux,

DÉCIDE de mettre en vente le bâtiment de la Cure situé 210 place de l'Eglise à Saint-Laurent-sur-Saône.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette vente.

• DÉCLASSEMENT TERRAIN PUBLIC : PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

avec 3 votes contre : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Jean CHAREYE et Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseillers Municipaux,

CONSTATE la désaffectation et PRONONCE le déclassement du domaine public communal de : 513 m<sup>2</sup> de la place de la république, 315 m<sup>2</sup> du quai Bouchacourt et 177 m<sup>2</sup> de la rue Jean Jaurès, conformément au plan de bornage ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer trois conventions d'occupation du domaine public : une pour l'accès PMR, une pour l'utilisation de places de parking situées vers l'hôtel et une pour l'espace de service.

AUTORISE le promoteur à installer un miroir d'eau.

-----  
• BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la modification des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES :

C/60636 – Vêtements de travail	= -1.300,00 €
C/611 – Contrats prestations services	= - 9.800,00 €
C/61521 – Entretien de terrains	= - 6.000,00 €
C/615221 – Bâtiments publics	= - 6.000,00 €
C/64168 – Autres	= 8.900,00 €
C/6574 – Subv. fonct. person.dt privé	= 13.000,00 €
C/66111 – Intérêts réglés à l'échéance	= 1.200,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES :

C/10222 – FCTVA	= 15.000,00 €
C/10226 – Taxe d'aménagement	= 1.000,00 €
C/1323 – Départements	= 1.000,00 €
C/1341 – DETR	= 90.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 107.000,00 €</b>

INVESTISSEMENT – DÉPENSES :

C/2041581 – Subv. Equip., biens mob mat, études	= 4.400,00 €
C/21318 – Autres bâtiments publics	= 1.600,00 €
C/2132 – Immeubles de rapport	= 6.000,00 €
C/2132 – Opération 090 « Gendarmerie »	= 90.000,00 €
C/2152 – Installations de voirie	= 5.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 107.000,00 €</b>

-----  
• RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP : RÉVISION PLAFONDS IFSE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réviser les montants plafonds de la prime IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et FIXE les montants tels qu'indiqués dans le tableau joint à la délibération correspondante.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

DÉCIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

-----  
• **TEMPS MÉRIDIEEN : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint technique à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022 inclus.

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures (2 heures par jour).

DÉCIDE que la rémunération mensuelle se fera sur la base de l'indice brut 356, indice majoré 340, échelle C1 de rémunération.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

-----  
• **MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « VOIRIE »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander un fonds de concours « Voirie » d'un montant de 6.925,00 euros à Mâconnais Beaujolais Agglomération au titre de l'étude de déplacements/circulation prévue sur Saint-Laurent-sur-Saône.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Etude	13.850,00 €	M.B.A.	6.925,00 €	50%
		Commune	6.925,00 €	50%
Total	13.850,00 €	Total	13.850,00 €	100%

-----  
• **MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 RELATIVES À LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2021 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.).

-----  
• MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.): ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT -CITÉ DE L'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 3 abstentions : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Emmanuel GARCIA-PIQUERAS et Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux,

Approuve le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la Cité de l'entreprise située à Mâcon, tel que joint en annexe à la présente délibération.

-----  
• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

✓ Intervention de Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe :

Conseil d'Ecole le mardi 19 octobre 2021 en présence de toutes les professeures d'école, des Atsems, des parents d'élèves, et Mme Hakima MELAC, Adjointe, et moi-même représentant la mairie. Mr le Maire étant excusé en raison d'une autre réunion au même horaire.

La directrice Marie Laure BUIRON a remercié la mairie de St Laurent sur Saône, Mr le Maire, les Adjoints et les agents techniques pour leur réactivité et les nombreux travaux réalisés au sein de l'école et achats réalisés.

Au niveau de l'école, l'équipe enseignante aimerait pouvoir discuter des rythmes scolaires (allonger la matinée de classe et raccourcir l'après-midi). Un sondage va être envoyé par la directrice aux parents, afin de recueillir leur avis, et ceci sera débattu au prochain conseil d'école.

Une question relative à la sécurité aux abords de l'école a été soulevée : de très nombreux enfants viennent en vélos ou en trottinette à l'école. Ils ne portent pas de casque et ont des comportements dangereux pour eux et pour les piétons. La directrice a fait un mot à mettre dans les carnets de liaison afin que toutes les familles rappellent aux enfants les règles de sécurité et l'obligation du port du casque.

La Mairie a procédé à une nouvelle distribution de 10 masques par élève au retour des vacances de la Toussaint comme cela avait été déjà fait à la rentrée de septembre, et des places de manèges ont été offertes aux enfants.

• Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, regrette le problème de son lors de la cérémonie du 11 novembre dernier.

Monsieur le Maire confirme et fait son méa culpa.

• Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, évoque ensuite les débuts de chantier laborieux de la gendarmerie entraînant la nécessité de recalculer le planning.

Le début du gros œuvre étant désormais prévu pour la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2022.

• Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, indique que les places pour le spectacle des Vendanges de l'humour – Gérémy Grédeville- prévu le 20 novembre ont toutes été vendues.

• Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, exprime sa satisfaction suite à l'installation des points d'apport volontaires ayant permis de résoudre le problème des poubelles rue de la Levée. Il précise que cette réussite est due au travail de fond mené en amont par la MBA

et certains conseillers répondant ainsi à la question suivante de Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal : « Est-il prévu de faire de la pédagogie concernant l'utilisation des bacs de collecte ? ».

- Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, évoque ensuite les difficultés rencontrées par rapport à la tenue du marché dominical. Elle regrette que les Saint-Laurentins ne soient pas au rendez-vous.

Le marché se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2021 et un bilan sera effectué afin d'envisager ou non sa poursuite en 2022, un courrier a d'ailleurs été adressé aux commerçants afin qu'ils s'engagent à venir chaque semaine (réponse à M. GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal : « Faut-il s'acharner à maintenir un marché pour 5 non sédentaires et quelques rares clients ? »).

Pour conclure, elle informe le Conseil qu'un défi solidaire sera organisé le dimanche 5 décembre à l'occasion du Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire  
Jacques DOUSSOT

